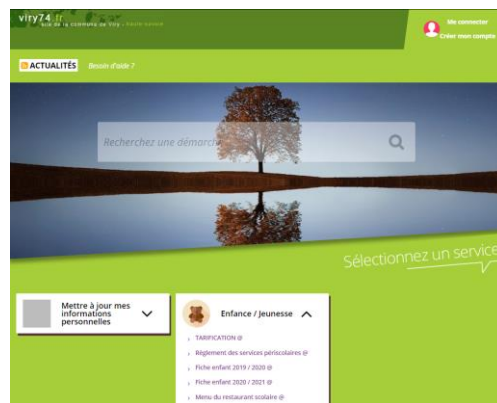


Vous devez compléter la version électronique du dossier famille relatif à votre/ vos enfant(s) pour l'inscription scolaire et pour pouvoir bénéficier des services périscolaires. L'inscription aux services ne sera possible que lorsque les renseignements relatifs à votre (vos) enfant(s) auront été intégralement renseignés, les pièces justificatives demandées transmises, votre compte d'avance chargé (pour le règlement) et le dossier validé par les services municipaux.

1. La page d'accueil se présente comme ci-dessous. Sans être identifié, vous pouvez voir la liste de toutes les téléprocédures, cependant celles-ci nécessitent une identification pour y accéder.



Dans un premier temps, pour pouvoir s'identifier, il est nécessaire de se créer un compte. Pour cela, sur la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur « Créer un compte » et Faire une demande en ligne.

Vous n'avez pas encore de compte ?

En créant un compte, vous pourrez :

- ✓ Suivre l'avancement de vos démarches en ligne
- ✓ Gagner du temps ! Les formulaires sont pré-remplis avec vos informations
- ✓ Retrouver toutes vos démarches en un seul endroit

CREER MON COMPTE

Cette démarche prend 3 minutes

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

Je consens à l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de cette démarche en ligne, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Consulter les règles de confidentialité du site.

FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE

Une fois que vous êtes sur le formulaire, il faut renseigner votre identité et enregistrer la demande. Vous recevrez alors un mail sur l'adresse mail renseignée avec un lien d'activation de compte. Cliquer sur ce lien pour créer votre identifiant et mot de passe.